

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 23 NOVEMBRE 2021

En raison des mesures sanitaires mises en place, cette réunion se tient par vidéo-conférence.

Sont présents :

Représentants du Pouvoir Organisateur

Monsieur Olivier MAINGAIN
Monsieur Philippe JAQUEMYNS
Madame Stéphanie DEBATY
Madame Leila KAMOUN

Direction de l'Ecole Van Meyel

Monsieur Nicolas LIGOT

Représentants du personnel enseignant

Madame Annick VERPLANCKE
Monsieur Cédric REMUE
Monsieur Joël DEMOL

Représentant du personnel administratif et technique

Monsieur Fabrice PIRON

Représentants des parents

Madame Aurore LE GAL, présidente de l'AP
Madame Sara PETIT
Monsieur Arno PARLANTE
Monsieur Pedro DIAZ

La séance est ouverte à 12h30

L'ordre du jour est le suivant :

1. Confirmation du procès-verbal du CP du 21.05.2021 - AP

Le Conseil de Participation confirme le procès-verbal du conseil de participation du 21 mai 2021.

2. Présentation du rapport « entrées-sorties » du compte annexe année 2020-2021 - Direction

Voir annexe.

3. Garderies - Etudes : horaires etc ... - AP

Maternelles :

Du lundi au vendredi - garderies de 7h30 à 8h15 : payant - forfait

Du lundi au vendredi de 8h15 à 8h25 : gratuit

Mercredi fin des cours à 12h05

Du lundi au vendredi fin des cours à 15h25 - début de la garderie jusqu'à 18h00 - paiement par tranche de 20 minutes (toute période commencée est due entièrement).

Primaires :

Du lundi au vendredi - garderies de 7h30 à 8h15 : payant - forfait

Du lundi au vendredi de 8h15 à 8h25 : gratuit

Tous les jours sauf le mercredi - Fin des cours à 15h25.

Début de l'étude à 15h40 jusque 16h20 - gratuit

Période de transition pour la sortie de l'étude de 16h20 à 16h30 : gratuit

Début de la garderie à 16h30 jusque 18h00 - paiement par tranche de 20 minutes (toute période commencée est due)

4. Plateforme AccessCible

Questions soulevées par les parents :

Prélèvement trop loin dans le temps pour les repas chauds

Rapprovisionnement du compte pour les garderies sinon menace de ne plus pouvoir avoir les repas chauds

Un compte par famille et non pas un compte par enfant ?

Quid de l'établissement d'une facture mensuelle notamment pour les parents séparés ou les parents en couple mais qui partagent les frais ?

Réponses des protagonistes au sein du PO et plus précisément du service qui gère AccessCible :

La modification des repas se fait via le secrétariat de l'école soit par email, soit par téléphone.

- Madame KAMOUN suggère de mettre le montant anticipatif à payer sans pour autant le débiter du portefeuille ;
- Il est possible de connaître l'heure de début et de fin de chaque garderie dans un des onglets de la plateforme ;
- Un décompte périodique peut être demandé au secrétariat ;
- La demande de ventilation des couts pour les couples séparés est en cours d'analyse par le service AccessCible ;
- Réception des rappels : bug dans le template du mail d'envoi a été résolu, parfois décalage entre le paiement et l'apparition de la somme sur la plateforme lié à l'encodage des CODAS (fichiers bancaires électroniques) - à ce titre l'AP soulève que cet argument est un peu léger pour justifier plus de 20 jours de décalage car l'encodage des CODAS est une procédure rapide et simple. Aurore Le Gal suggère d'aider si besoin pour expliquer comment les données peuvent être une fois pour toutes encodées dans le logiciel afin de faciliter les réconciliations à venir ;
- Beaucoup de problèmes ont été rencontrés entre la plateforme et la banque Belfius - suivi en cours ;
- L'étude d'un compte par famille est également en cours afin d'étudier sa faisabilité.

L'AP demande que soit mis en place des documents (factures) officiels portant le logo de la plateforme et la signature et de l'école et de la commune afin que ceux-ci puissent avoir une valeur officielle

notamment en cas de partage des frais pour les couples séparés et surtout pour les cas qui doivent faire intervenir la justice.

Les responsables de la plateforme signalent que le développement est en cours et nous serons informés de la mise en route de ce système.

Le tarif en cas de badge perdu est de 3,02 € TVAC

5. Suivi des recrutements des professeurs et notamment en section immersion

Monsieur MAINGAIN - Madame KAMOUN précisent concernant le suivi des recrutements :

- Qu'un contact est pris à chaque personne qui est/ a été proposée
- Qu'une personne a été engagée en qualité d'intérimaire permanente pour faire face aux absences liées aux congés maternité, maladie longue durée ...
- Les personnes contactées ont jusqu'à la fin du mois de mai 2022 pour dire s'ils veulent continuer au sein de l'école mais elles peuvent également se rétracter à tout moment et notamment la veille voire le jour de la rentrée ;
- Blocage de la situation du fait des changements des rythmes scolaires NL-FR ;
- 6 professeurs de maternelle & 9 primaires sont en réserve ;
- De grandes difficultés sont rencontrées pour les remplacements pour les congés ;
- Madame Kamoun précise qu'une des personnes contactées est intéressée pour commencer en septembre 2022. Cette personne sera recontactée en temps utiles. Sara PETIT demande à ce qu'une attention particulière soit portée à ce point.

Madame DEBATY rappelle qu'il y a un décret à respecter lorsque les représentants des parents et l'AP demandent à ce qu'une priorité soit mise sur le fait d'engager à Van Meyel la/les personnes qui ont été trouvées par les parents.

Monsieur MAINGAIN revient sur l'inquiétude liée à la pérennité de l'enseignement immersion NL à Woluwe-Saint-Lambert et en Région de Bruxelles-Capitale. Il rappelle les problèmes de statuts du personnel en immersion NL et précise que des démarches sont en cours auprès de la Ministre de la FWB sur ce point. Il demande une coopération pour aménager un statut adapté au personnel de cette filière spéciale.

Il relève également le manque d'enseignants néerlandophones et Madame KAMOUN précise que ce problème se pose aussi en Flandres.

6. Suivi des travaux prévus au sein de l'école, de la cour de récréation et aux abords de l'école

7. Suivi des points abordés lors du précédent conseil de participation

La Région de Bruxelles-Capitale a refusé l'aménagement du parc à vélo couvert devant l'école. Le projet est donc à revoir depuis le début.

Le PO a suggéré de déplacer le parc à vélo sur le parking de la Métairie à la place des bulles à verres actuelles. Dans ce cas, c'est le propriétaire de l'immeuble mitoyen qui menace de faire un procès en cas de mise en route du projet.

Monsieur JAQUEMYS voit ce qu'il a lieu de faire pour relancer le projet.

Dans le cadre du projet pour la Métairie, une aide est demandée à la FWB.

Un marché public doit être trouvé ainsi qu'un bureau d'étude sous la supervision de la Région de Bruxelles-Capitale.

Monsieur LIGOT a fait un mail pour demander à ce qu'il n'y ait plus de travaux ni de déplacements de benne le matin et le soir, périodes pendant lesquelles les parents viennent déposer les enfants afin d'éviter des embouteillages et des soucis de circulation sur le parking de la Métairie et aux alentours.

Un agent a été dévolu pour les rénovations des cours scolaires. Ce dernier étant en maladie longue durée, une nouvelle collaboratrice a été désignée.

Dans l'ordre des rénovations : Van MEYEL - Princess Paola - Prince Baudouin.

Ces projets seront faits en association avec l'AP VAN MEYEL notamment compte tenu du fait que le projet de cette dernière peut bénéficier d'un budget octroyé dans le cadre du budget participatif de la commune de WSL.

La Direction et le PO mettent tout en œuvre afin que l'école VAN MEYEL puisse bénéficier le plus rapidement possible du Label EcoSchool.

8. Divers

Dans le cadre de ce point, Madame LE GAL intervient sur le dossier de Madame Pascale DE NORRE.

Elle demande à ce titre que Madame KAMOUN ne participe plus aux débats sur ce dossier compte tenu des liens étroits entre cette dernière et Madame DE NORRE.

Une discussion houleuse s'en est suivie et Madame LE GAL a expliqué avoir été convoquée par la Police de WSL après que Madame DE NORRE ait déposé une plainte spécifique pour harcèlement, diffamation et calomnie.

A cet égard, Madame LE GAL rappelle que les intimidations n'empêcheront pas le dossier d'être traité en justice et qu'une juge d'instruction ayant été désignée, elle ferait malgré tout avancer ce dossier afin que justice puisse être rendue.

Monsieur MAINGAIN recadre Madame LE GAL en précisant que cela ne représente pas un point qui doit être discuté en conseil de participation. Madame LE GAL entend mais constate que les faits ayant été commis dans l'école par une ancienne directrice, le conseil de participation doit être informé des suivis même si cela implique une plainte personnelle contre elle comme dommage collatéral.

Le débat s'arrête sur ce point et Madame LE GAL informe que plus aucune information ne sera donnée sur ce dossier puisque tout est entre les mains de la justice.

La réunion se termine aux alentours de 13h15